



HAL
open science

Note sur le sensoriel, le sensationnel et le perceptuel

Christophe Al-Saleh

► **To cite this version:**

| Christophe Al-Saleh. Note sur le sensoriel, le sensationnel et le perceptuel. 2011. halshs-00553216

HAL Id: halshs-00553216

<https://shs.hal.science/halshs-00553216>

Preprint submitted on 6 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Note sur le sensoriel, le sensationnel et le perceptuel.

Christophe Al-Saleh

La note qui suit a pour objet de distinguer trois types de notions: les notions sensorielles, les notions sensationnelles, et les notions perceptuelles. Cette tripartition ne correspond pas à des aspects du contenu d'une expérience perceptuelle ni à des étapes d'une mise à disposition de ce contenu pour le sujet percevant, mais vise à clarifier les différents types de notions pouvant intervenir dans l'établissement de la phénoménologie d'un sens.

1. Les notions sensorielles.

Les notions sensorielles ont trait à tout ce qui concerne la captation d'une information ou d'un complexe d'informations par un organe sensoriel. Sont considérées comme des informations, par exemple, la hauteur d'un son, les caractéristiques d'une onde, une structure moléculaire. On peut distinguer les informations relatives à une structure physique, comme une longueur d'onde des informations relatives à une structure chimique comme une valence dans une structure moléculaire, par exemple.

Il est important de noter que l'on ne définit pas l'*objet d'un sens* en caractérisant le type d'informations qui doivent être captées pour que ce sens puisse s'exercer. L'objet de l'ouïe est le son. L'objet de la vue est la couleur. Pour les autres sens, il n'y a pas nécessairement d'accord. D'autant plus que certains sens, comme le goût ou l'odorat ont reçu peu d'attention de la part des philosophes. Olivier Massin (2008) soutient que l'objet propre du toucher est la force. Par *objet*, on entend ici une notion aussi neutre ontologiquement que la notion de corrélat. Dire que l'objet de l'ouïe est le son ne consiste nullement à une décision quant à la nature des sons (sont-ils des propriétés, des objets physiques, comme des ondes ou des événements, selon les trois positions possibles: cf. O'Callaghan 2009?)

Dans la description d'un processus perceptuel, qui ne fasse pas l'économie de l'examen du type de modalité sensorielle concerné, et si l'on s'abstient de généraliser le schéma général empiriste des "irritations de surface", qui, s'il convient à un niveau épistémologique très général, n'est pas adapté pour traiter adéquatement et pertinemment des questions relatives à la théorie de la perception, il est nécessaire d'indiquer *comment* l'information est captée.

Une notion sensorielle a trait à cette description. Une notion sensorielle singularise le mode de captation de l'information. Dans le cadre de la vision,

par exemple, les notions sensorielles ont trait à la description de mouvement de l'organe, l'oeil, qui sont *involontaires*. Ainsi, toutes les notions ayant trait au mouvement des paupières ou à la dilatation ou contraction de la pupille. Peut-on considérer les notions se rapportant au mouvement de la tête ou du reste du corps comme des notions sensorielles? Non, car elles ne se rapportent pas à la captation de l'information, mais à l'action possible sur les conditions de captation de l'information.

Les notions sensorielles ont également trait à la description du stimulus proximal, considéré non pas du point de vue de sa structure informationnelle que de sa structure immédiatement apparente au sujet. Il s'agit essentiellement de notions sur la lumière telle qu'elle parvient à l'oeil, dans le cas de la vision. On remarquera la nature de l'explication causale qui surgit, semble-t-il entre les notions sensorielles que l'on qualifera de subjectives (description du mouvement de l'organe) et des notions sensorielles que l'on qualifera d'objectives (description du stimulus proximal considéré du point de vue de sa structure immédiatement apparente au sujet). Quand il y a trop de lumière, la pupille se contracte, par exemple.

2. Les notions sensationnelles.

Les notions sensationnelles sont relatives aux aspects phénoménaux de la captation de l'information. Une erreur courante est de ne pas distinguer le sensoriel et le sensationnel. Il n'y a sensation que dans la mesure où l'organisme au bénéfice duquel se produit la captation de l'information jouit d'un contenu de conscience phénoménale causé par et dans le processus de captation de l'information. Prenons l'exemple du toucher. Si l'on accepte la caractérisation de l'objet du toucher comme force (Massin 2008), un certain type d'information (pression, direction, etc.) est capté. Cependant, le contenu sensationnel n'est pas descriptible de manière à faire apparaître qu'il s'agit de la sensation *de* ces informations. Tout simplement, parce que ces informations ne fournissent pas le contenu de la sensation. Dans le cas du toucher, les notions sensationnelles sont toujours relatives à quelque chose qui *semble*, qui *paraît*, même dans les cas où la description est objectivée ("c'est doux", etc.). Dans bon nombre de descriptions, les notions sensationnelles sont indissociables d'un caractère hédonistique (comme pour l'olfaction, cf. Aristote, DA 421b12-13).

Les termes de couleur sont-ils des termes pour des notions sensationnelles? Cela paraîtrait s'inscrire dans le fil d'une théorie sensationnaliste de la vision que d'affirmer que les couleurs sont des termes pour des notions sensationnelles, et il ne serait pas plus correct de dire que la couleur est une sensation que de dire qu'elle est un objet physique comme une longueur d'onde. Dans le cas de la vision, les notions sensationnelles s'appliqueront plutôt à la prise de conscience phénoménale elle-même. Le flou fait partie des notions sensationnelles par exemple. Par contre, les notions décrivant les sensations d'effort (picotements typiquement liés à la fatigue oculaire par exemple) ne sont ni sensationnelles ni même sensorielles.

Est-ce que ce traitement de la notion de sensation n'est pas trop circonscrit au cas des sensations intentionnelles? Autrement dit, est-ce que la définition de la sensation qui est donnée ici peut échapper au reproche de faire la part trop belle à l'intentionnalisme en évacuant l'objection selon laquelle des notions sensationnelles doivent pouvoir également caractériser les sensations de chaleur, de douleur, etc. ?

On pourrait répondre en disant que certaines captations d'informations ont, sensationnellement, un caractère hédonistique, et que d'autre part, rien n'interdit que la chaleur fasse partie des informations en question. Mais il ne s'agit pas d'une réponse correcte, car l'objection évoque les sensations de douleur et de chaleur en tant que telles.

Pour ce qui est des sensations de chaud et de froid, il faut répondre qu'elle correspond à la stimulation de thermo-récepteurs, et que la tripartition sensoriel/sensationnel/perceptuel peut très bien être entendue pour ce qui concerne le chaud et le froid.

Pour ce qui est de la douleur, il faut accepter l'idée qu'il ne s'agit pas réellement d'une sensation. Il s'agit d'une expérience désagréable causée par un dysfonctionnement corporel. La douleur est la réception d'un signal, avec ses particularités. Cependant, ce signal ne porte pas des informations structurellement associés à un objet, qui serait le dysfonctionnement, mais porte l'information qu'il y a un dysfonctionnement. Nous ne sommes pas en train de dire que la douleur n'est pas une sensation parce qu'elle n'est pas intentionnelle, ce qui serait faire des notions sensationnelles des notions intentionnelles, et c'est précisément ce que nous ne voulons pas. Le point de notre argument, ici, est de dire que si le sensationnel correspond à des aspects phénoménaux d'un processus qui ne consiste pas tout entier dans ce processus, on ne peut pas détacher la douleur du mécanisme de nociception. La douleur n'est pas l'aspect phénoménal de la nociception, c'est la signification même du processus de nociception. Toute conscience phénoménale n'est pas une sensation.

3. Les notions perceptuelles.

Les notions perceptuelles sont relatives à la détermination d'un contenu intentionnel fondé sur les informations captées. Il est patent que les notions perceptuelles peuvent inclure les notions utilisés pour décrire *ce qui est perçu* (Thèse de la *transparence* de l'expérience perceptuelle, Harman 1990.39). Le contenu ainsi décrit et descriptible ne suppose pas, pour être attribué, qu'il soit attribué à l'organisme percevant en question les notions perceptuelles dont il est question ici, pas plus que la possession de sensorialité ne suppose la possession de notions sensorielles, ou que la possession de sensationnalité ne suppose la possession de concepts sensationnels.

C'est au sujet des notions perceptuelles que les questions relatives à la détermination du contenu de l'expérience perceptuelle se posent. Plusieurs méthodes ont pu être proposées (méthode des scénarios de C. Peacocke, 1992, méthode différentielle de S. Siegel, 2006).

Dans tous les cas, il semble que l'on ne puisse pas éviter ce que nous ap-

pellierons ici la dominance des notions perceptuelles dans l'établissement de la phénoménologie d'un sens. En effet, dans la mesure où la phénoménologie décrit le sens selon la perspective d'un processus perceptuel déterminé et complet, le découpage de la couche d'expérience sensorielle et de la couche d'expérience phénoménale dépend strictement des délimitations déterminées par ce qui est délivré au bout du compte par tout processus perceptuel, le contenu intentionnel, qui ne peut être décrit qu'au moyen de notions perceptuelles.

Il ne faudra donc pas confondre l'identité de perspective prise par un sujet qui envisage d'accéder à la phénoménologie d'un sens avec une unité d'expérience qui ne serait jamais ici que postulée, et qui laisserait croire que la maîtrise des notions sensorielles et sensationnelles relève de la transparence de l'expérience perceptuelle dans son ensemble. On aurait vite fait alors de rétablir le mythe de la conscience cartésienne et de retrouver les impasses dues à un usage univoque de la dualité sensation/perception.

Références:

- G. HARMAN (1990): "The Intrinsic Quality of Experience", in J. Tomberlin (ed.), *Philosophical Perspectives*, 4, Atascadero, CA: Ridgeview
- O. MASSIN (2008): "Touch as a sense of force", Swiss Philosophical Preprint Series, 28, philosophie.ch, Swiss Portal for Philosophie
- C. O'CALLAGHAN (2009): "Sounds and Events", in M. Nudds & C. O'Callaghan (eds.), *Sounds and Perception. New Philosophical Essays*, Oxford: Oxford University Press
- C. PEACOCKE (1992): "Scenarios, Concepts, and Perception", in T. Crane (ed.), *The Contents of Experience*, Cambridge: Cambridge University Press.
- S. SIEGEL (2006): "How Can We Discover the Contents of Experience?", *Southern Journal of Philosophy*, vol. XLV